



Le 14 mai, 2020

Michèle Leblond :

Bonjour à tous.

Merci de vous joindre à nous cet après-midi pour cette première assemblée publique virtuelle de Parcs Canada. Je m'appelle Michèle Leblond. Je suis la directrice par intérim du partenariat stratégique et je serai votre modérateur pour cet événement.

Comme il s'agit de notre première expérience avec ce type d'événement virtuel nous rencontrerons sans doute quelques problèmes technologiques.

Nous devons tous être patients. Si vous rencontrez des problèmes de votre côté vous pouvez vous déconnecter et réessayer. Nous serons toujours en ligne.

Nous avons avec nous aujourd'hui les membres du Comité exécutif de gestion.

Ron Hallman, président et DGA. Nous avons également : Line Lamothe, vice-présidente, Ressources humaines et mieux-être des employés, Catherine Blanchard, vice-présidente, Finances, Stephen Van Dine, vice-président, Politiques stratégiques et investissements, Andrew Campbell, vice-président principal, Opérations, Christine Loth-Bown, vice-présidente, Affaires autochtones et patrimoine culturel.

La plateforme que nous utilisons aujourd'hui limite le nombre d'invités qui prennent la parole. C'est pourquoi nous avons 6 membres du Comité exécutif de gestion en tant que panélistes, mais ils sont tous avec nous sur la plateforme en direct.

Andrew Campbell : Bonjour tout le monde. Nous avons eu des problèmes techniques comme Michèle a mentionné, mais maintenant je suis très content de pouvoir vous présenter notre groupe qui sera avec vous pour cet événement. Je vais donner la parole à Ron maintenant qui commencera la conversation et par la suite, il laissera la parole aux autres membres du CEG.

Ron Hallman: Merci Andrew. Bonjour à tous. J'aimerais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue chez moi, du moins virtuellement. Je voudrais vous remercier d'avoir accepté mon invitation à cette assemblée publique virtuelle. Je devrais tout d'abord reconnaître que cette assemblée et l'annonce d'aujourd'hui par le premier ministre et le ministre Wilkinson au sujet de la reprise partielle graduelle de certaines de nos activités sur le terrain, ont été mises en place rapidement et sans grand préavis pour la plupart d'entre vous.

Comme vous le savez, ce n'est manifestement pas la façon dont nous fonctionnons habituellement, mais je suis confiant que vous comprendrez, en tant que fonctionnaires, que l'Agence opère dans le contexte et les processus de prise de décision plus vastes du gouvernement du Canada. Et je peux vous assurer que le Comité exécutif de gestion continue, dans ce contexte, de vous donner toute l'information dont vous avez besoin pour faire votre travail aussi tôt que possible.

C'est aussi dans ce contexte qu'en tant que fonctionnaires fédéraux nous avons tous eu la chance, pendant cette pandémie, de bénéficier de notre sécurité d'emploi, de nos avantages sociaux continus et de la flexibilité d'adapter notre travail à notre situation personnelle. Je suis reconnaissant aux dirigeants de notre gouvernement pour leur compassion.

Nous traversons une période exceptionnelle et il est important pour moi que nous trouvions des moyens de rester en contact afin de pouvoir continuer à faire notre travail et pour nous appuyer mutuellement dans les circonstances difficiles que nous vivons chaque jour. En tant qu'une seule équipe, avec une vision et d'une seule voix.

Je souhaite apporter des précisions sur l'approche en vue de reprendre nos activités.

Mais tout d'abord, je tiens à souligner que vous êtes nombreux – que nous sommes nombreux – à composer avec la COVID-19 en tant que patients, parents, membres de la famille et amis. Et je sais que c'est difficile. Nous le ressentons tous.

Pour ceux d'entre vous qui font l'école à la maison. Tenez bon.

Pour ceux qui vivent seuls et qui peuvent se sentir plus isolés que d'autres en ce moment, nous pensons à vous.

Pour ceux d'entre vous qui s'occupent d'un ami, d'un parent ou d'un autre être cher infecté par le virus ou souffrant d'un autre problème médical, ou qui s'inquiètent pour eux, je vous souhaite de rester forts et d'obtenir un résultat positif.

Pour ceux qui, comme notre famille, ont perdu des êtres chers pendant cette période et qui souffrent de ne pas pouvoir se réunir pour se reconforter et dire au revoir, nous partageons votre tristesse.

Pour les membres de l'équipe Parcs Canada qui ont contracté le virus et qui sont

maintenant rétablis, ou qui sont en voie de rétablissement, je suis désolé pour ce que vous avez vécu et je me réjouis de l'amélioration de votre santé.

Je sais que nous sommes tous déterminés à prendre les mesures qui s'imposent dans le contexte de la COVID-19, de manière à nous permettre de s'en sortir ensemble – en sécurité, en santé et prêts à affronter ce que nous réservera notre nouvelle réalité. La pandémie a aussi eu des répercussions sur notre travail et la façon dont nous le faisons.

Nous avons dû nous adapter et assumer des tâches nouvelles ou modifiées. Et nous avons dû le faire sans savoir si les choses pourraient revenir à une certaine normalité.

Toutefois, comme je dis souvent, c'est en équipe, avec une vision, et une seule voix, que nous pourrions traverser cette épreuve ensemble.

Nous avons été occupés. Vous devriez savoir que le Comité exécutif de gestion se réunit quotidiennement par vidéoconférence, pour s'assurer que chaque membre du personnel de l'Agence a l'orientation et le soutien dont il a besoin. Nous communiquons également toutes les deux semaines avec les dirigeants syndicaux, certains d'entre eux sont en ligne, pour les tenir informés de nos activités et collaborer à des approches visant à servir au mieux les intérêts de tous les membres de l'équipe Parcs Canada.

Il est important pour moi que le rôle essentiel de nos syndicats soit reconnu et maintenu, maintenant plus que jamais. J'apprécie au plus haut point les relations positives que nous entretenons avec eux dans tout le pays.

Nous tenons des réunions à distance plusieurs fois par semaine avec tous les cadres de direction de l'Agence, y compris les directeurs exécutifs, les directeurs et les directeurs d'unité de gestion, pour échanger de l'information, répondre aux questions et définir ensemble des approches pour faire face aux défis communs.

Nous avons créé un groupe de travail COVID-19 sur la continuité des activités et un groupe de travail sur la reprise des activités, chacun composé de représentants de toutes les directions, qui se réunissent quotidiennement pour aider à coordonner les activités de l'Agence, maintenir la collaboration avec les partenaires fédéraux et fournir des conseils aux cadres supérieurs de l'Agence.

Les employés exerçant des fonctions critiques continuent à fournir un incroyable service à la population canadienne parce que les routes doivent rester accessibles et ouvertes; les fonctions associées à la sécurité des visiteurs, à la recherche et au sauvetage, aux interventions d'urgence et à l'application de la loi doivent toutes être maintenues; l'exploitation des barrages, la surveillance et la gestion des niveaux d'eaux demeurent essentielles; le traitement de l'eau et des eaux usées ne peut être reporté; les projets de construction critiques liés à la sécurité doivent se poursuivre.

De la même façon, les experts en RH, le personnel des finances, les experts en GI-TI et notre incroyable équipe des communications poursuivent leur important travail en coulisse pour soutenir et faciliter le travail que nous faisons, notamment en mettant en œuvre et en diffusant les nouvelles technologies et les nouveaux processus qui transformeront, et qui, je crois, devraient probablement continuer à transformer, la façon dont nous faisons notre travail dans les années à venir.

De plus, le personnel chargé des politiques et des programmes dans toutes les directions et dans les régions continue à travailler à partir de la maison pour faire avancer d'importantes initiatives gouvernementales.

Et certains d'entre vous qui ne peuvent accomplir vos tâches habituelles de la maison sont en congé payé, faisant ainsi votre part pour aider à réduire la propagation du virus.

Nous vous en remercions. C'est en jouant nos rôles respectifs que l'équipe Parcs Canada donne sa pleine mesure.

J'aimerais maintenant parler de la reprise de nos activités opérationnelles. Je suis certain que vous étiez emballés et peut-être un peu nerveux d'entendre l'annonce du gouvernement aujourd'hui qu'à partir du 1^{er} juin, Parcs Canada commencera une reprise graduelle de ses activités.

Je sais que nous sommes tous impatients d'accueillir les visiteurs et de s'occuper des endroits précieux où nous travaillons. Mais voilà la situation : la voie à suivre n'est pas clairement définie. Du temps sera nécessaire et nous devons travailler ensemble, mais voici quatre choses clés que je sais et que je vais partager avec vous.

Premièrement, la priorité absolue pour moi, et pour l'Agence, sera toujours la santé et la sécurité des membres de l'équipe Parcs Canada et de nos visiteurs. Cette priorité absolue continuera de guider toutes nos décisions de planification et toutes les activités de mise en œuvre dans l'ensemble de l'Agence. Nous continuerons à suivre les conseils des spécialistes de la santé publique et nous continuerons à suivre les directives du gouvernement du Canada visant à éviter la propagation de la COVID-19.

Et alors que nous travaillons à reprendre graduellement nos activités, les membres de l'équipe auront la formation et l'équipement nécessaires pour faire leur travail en toute sécurité.

Deuxièmement nous prenons très au sérieux les conseils des experts sur la manière de réintégrer physiquement nos lieux de travail en toute sécurité. Je peux d'ailleurs vous dire que le Conseil du Trésor est en train d'élaborer les lignes directrices à cet égard.

Jusqu'à ce que nous recevions les directives du Conseil du Trésor, les membres de l'équipe qui effectuent principalement un travail de bureau continueront de travailler de la maison.

Troisièmement, nous avons un plan qui nous permettra de reprendre graduellement notre important travail de conservation du patrimoine et des ressources culturelles et naturelles. Ce plan fournira aux directeurs d'unité de gestion et aux gestionnaires de la conservation des ressources une approche fondée sur des principes pour établir la priorité de leurs activités de conservation locales.

Chaque unité de gestion adoptera une approche progressive pour la reprise des activités de conservation, et chaque activité, ou type d'activité, sera évaluée par rapport à la santé publique, la santé et la sécurité au travail, et les répercussions en matière de conservation.

Quatrièmement, à titre plus personnel, je peux vous dire que la décision de suspendre les services aux visiteurs est une chose à laquelle je n'aurais jamais imaginé être confronté.

Comme vous j'ai hâte d'accueillir à nouveau les Canadiens et Canadiennes dans nos lieux historiques nationaux, nos parcs nationaux et nos aires marines nationales de conservation. En fait, nous avons commencé à planifier la reprise des services aux visiteurs presque immédiatement après l'annonce de la suspension.

Comme l'a annoncé le gouvernement aujourd'hui, à partir du 1^{er} juin, nous allons graduellement redonner accès aux visiteurs et offrir des services limités, à certains endroits de Parcs Canada. Les visiteurs locaux pourront utiliser certains sentiers, des aires de fréquentation diurne, des espaces verts, ainsi qu'avoir un accès récréatif à certains lacs et voies navigables.

Bien que le premier ministre a surtout parlé des parcs nationaux, cela s'applique également aux canaux historiques et aux voies navigables, aux zones de construction ainsi qu'aux espaces verts autour de nos lieux historiques nationaux, lesquels peuvent aussi fournir à la population canadienne des espaces où pratiquer la distanciation physique, et il y en a plusieurs.

Pensons par exemple aux terrains de Signal Hill, de Dalvay-by-the-Sea, de la citadelle, de Louisbourg, de la tour Martello, du fort Chambly, du fort Henry, de La Fourche, de Batoche, du fort Langley, pour n'en nommer que quelques-uns. Ce que tous ces endroits et ces approches ont en commun est que les activités n'y reprendront que lorsque le travail pourra y être fait en toute sécurité. Ce qui signifie de disposer de l'équipement de protection individuelle approprié, de pratiques de travail sécuritaires, ainsi que des ressources humaines suffisantes.

Comme vous le savez, nous sommes en activité partout au Canada et différentes mesures sont en place pour freiner la propagation de la COVID-19 selon les territoires et les provinces. Par conséquent, les dates exactes d'ouverture, l'accès des visiteurs et les services disponibles varieront au sein de notre organisation, particulièrement au début.

La voie à suivre sera complexe. Je suis confiant qu'en travaillant ensemble comme une équipe nous allons relever ce défi.

Ce sont les quatre principaux messages que je voulais vous transmettre aujourd'hui.

À titre personnel, je tiens à dire que je comprends que le fait de faire face à tant de changements et d'incertitudes, même en ce qui concerne la planification de la reprise des activités, est une source de stress.

Je le ressens moi-même. Ma famille aussi. Je suis sûr que c'est la même chose pour vous et vos proches. Je tiens donc à vous rappeler, une fois de plus, que nous disposons de nombreux outils et ressources pour vous aider à prendre soin de votre santé physique et mentale et de celle de vos familles. Veuillez continuer de prêter une attention particulière à votre situation personnelle et à prendre du recul lorsque vous en avez besoin.

Comme je l'ai déjà dit, prendre soin les uns des autres signifie parfois prendre soin de soi d'abord – et tendre la main aux autres lorsque nous avons besoin de soutien.

Pour conclure j'aimerais citer quelqu'un que j'aime et que j'admire beaucoup et dont la résilience et la force m'inspirent chaque jour.

Je parle de ma fille Mairi. Elle a 17 ans.

Pour répéter en anglais : Pour conclure j'aimerais citer quelqu'un que j'aime et que j'admire beaucoup et dont la résilience et la force m'inspirent chaque jour. Je parle de ma fille de 17 ans, Mairi. Ceux d'entre vous avec qui je suis connecté sur Facebook, LinkedIn ou Twitter ont peut-être vu une lettre que j'ai mise en ligne il y a environ deux semaines. C'est une lettre que Mairi, qui est actuellement en 12^e année et qui se prépare à entrer à l'université, a écrite récemment à la Mairi en 7^e année.

Je l'ai mise en ligne parce qu'elle m'a demandé de la rendre publique dans l'espoir que son message puisse aider d'autres personnes. Dans sa lettre, Mairi révèle qu'elle a appris le 23 mars qu'elle était atteinte d'autisme. Dans sa lettre, elle raconte comment, après plusieurs diagnostics erronés reçus au fil des ans et des prescriptions mal adaptées à son état qui ont failli avoir des conséquences dévastatrices pour notre famille en novembre dernier, ce diagnostic a été un soulagement et une bénédiction.

Pour Mairi, ce diagnostic a enfin dissipé la confusion et mis fin au combat qu'elle, et nous, sa famille, nous avons gérés pendant des années. Et que maintenant nous comprenons mieux et pouvons continuer à gérer ensemble.

Je souhaite conclure avec un extrait de sa lettre qui résume un peu mes pensées au sujet du défi qui nous attend concernant la reprise de nos activités.

« Les choses ne seront jamais parfaites, mais elles vont être pas mal extraordinaires. Tu vas voir. »

À nouveau en anglais : Je souhaite conclure avec un extrait de la lettre de Mairi, qui dit : *« Les choses ne seront jamais parfaites, mais elles vont être pas mal extraordinaires. Tu vas voir. »*

Je vous remercie sincèrement, collègues, au nom du ministre, du Comité exécutif de gestion et de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, pour tout ce que vous avez fait pour aider à prévenir la propagation de la COVID-19.

Merci pour tout ce que vous ferez alors que nous travaillerons ensemble pour reprendre nos activités, protéger les ressources que la population canadienne nous a confiées et accueillir à nouveau des visiteurs dans nos lieux si précieux qui nous sont chers.

Et maintenant, je suis certain que beaucoup d'entre vous ont des questions et des commentaires. Je vais donc redonner la parole à Michèle pour modérer.

Michèle Leblond : Merci Ron. Merci. Nous allons maintenant aller de l'avant avec la période de questions et réponses. Vous pouvez poser votre question dans la langue de votre choix. Un enregistrement vidéo de l'assemblée sera disponible ensuite et inclura des sous-titres traduits.

Je voudrais rappeler à tous les membres de l'équipe que la fonction de « chat » doit être utilisée exclusivement pour poser vos questions pendant la période de questions. Avant de poser votre question, s'il vous plaît identifiez-vous avec votre nom complet et précisez votre unité d'affaires.

Pendant que nous attendons que les gens envoient leurs questions au moyen de la fonction « chat », nos panélistes vont répondre à certaines questions reçues par courriel.

Nous tentons de couvrir le plus de sujets et de questions possible. Nous allons donc regrouper les questions pour nos panélistes.

Notre première question s'adresse à Steven Van Dine. Elle est posée par Nicole Leblanc, de l'unité de gestion de Jasper. Je travaille dans un bureau satellite. Devons-nous nous attendre à des directives concernant les plans de reprise propres à chacun des bureaux satellites, compte tenu des diverses répercussions de la pandémie selon la province où vous habitez?

Stephen Van Dine : Merci bien Nicole. Vous avez soulevé une question très pertinente aujourd'hui. Comme Ron et le premier ministre l'ont tous deux déclaré plus tôt aujourd'hui, nous examinons un plan de reprise qui tient compte des circonstances locales dans tout le pays ainsi que des conseils et de l'orientation des responsables de la santé locaux.

Ce sera notre principe directeur et nous entreprendrons une approche progressive dans tout le pays, qui sera mise en place en fonction des circonstances locales. Le temps et l'orientation détermineront notre façon de fonctionner en tant que bureau ou agence, et nous communiquerons cette orientation dès qu'elle sera disponible. En ce qui concerne le calendrier, il sera coordonné en fonction des circonstances locales.

Michèle Leblond : Merci beaucoup Stephen. Notre prochaine question est pour Line. La question vient d'Anne Marie Morin des voies navigables du Québec du lieu historique national du Canal-de-Carillon. Je suis très inquiète pour ma santé comme je suis à risque de complications. J'ai donc décidé de garder mes enfants à la maison.

Ils ne vont pas à l'école. Ils sont isolés dans notre cellule familiale. Quelles sont les dispositions pour les employés à risque et deuxièmement pour les parents responsables de l'éducation et de la garde de leurs enfants?

Line Lamothe : Merci Anne Marie pour votre question. Tout d'abord, j'aimerais souligner qu'il est important pour les gestionnaires et les employés de discuter les particularités de leur situation et de faire preuve de bonne foi et de flexibilité dans l'application des dispositions qui sont à notre disposition.

Au niveau de la première partie de votre question qui fait référence aux dispositions pour les employés à risque, le congé payé, donc ce à quoi on réfère quand on parle du code 699, peut s'appliquer si vous êtes susceptible d'une grave maladie ou si vous contractez le COVID-19 tel que décrit par l'Agence de la santé publique du Canada et de plus que vous ne pouvez pas travailler à distance.

La deuxième partie de votre question qui fait référence à la réouverture des écoles et des garderies, les dispositions du congé payé sous le code 699 peuvent s'appliquer lorsque nous avons un enfant malade, si un membre de la famille est malade ou encore à risque élevé pour un membre de la famille d'être gravement malade ou encore si aucun espace n'est disponible à la garderie ou à l'école.

Donc je vous laisse avec deux principes directeurs au niveau de la réponse à cette question. Si vous tentez de prendre d'autres dispositions et aussi de discuter des autres possibilités de travail à distance avec votre (inaudible). Merci beaucoup pour la question.

Michèle Leblond : Merci Line pour ces précisions. Voici une autre question; elle s'adresse à Andrew. La question est posée par Karen Pink, du lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg. Karen avait beaucoup de bonnes questions et en voici deux.

Si jamais les restrictions imposées par la COVID sont levées au point où les visiteurs pourront accéder à nos sites, y aura-t-il des mesures de sécurité accrues telles que des écrans pare-haleine en plexiglas installés à nos comptoirs de vente, des postes de

désinfection des mains installés dans l'ensemble de nos sites ou toute autre mesure visant à assurer la sécurité du personnel et des visiteurs? La deuxième question portait sur le fait de savoir si lorsque le personnel estime qu'il n'est pas sécuritaire de travailler et, même s'il n'est pas exposé à un risque élevé, devra-t-il se présenter au travail ou pourra-t-il rester à la maison?

Andrew Campbell : Merci beaucoup et merci Karen pour ces questions et j'en entend beaucoup d'autres. Je répondrai à la première question en disant que nous vivons une période de préparation, où nous abordons toutes les questions de santé et de sécurité au travail et mettons en place tous les équipements de protection individuelle dont nous avons besoin, comme Ron l'a dit, avant que les personnes reviennent travailler.

Oui, dans des cas comme celui des lieux historiques nationaux, lorsque nous envisageons la poursuite de la reprise, ce sont certaines des choses que nous aborderions. Je pense que ce qu'il faut garder à l'esprit en ce moment, c'est que pour les lieux historiques nationaux, ce que nous considérons ouvrir, comme Ron l'a également mentionné, ce sont les espaces verts qui les entourent.

Considérez cela comme la première étape d'un processus à plusieurs étapes que nous allons suivre. Votre autre question concerne les personnes nerveuses qui cherchent des moyens de faire face à cette situation, dont l'un est de rester à la maison pendant cette période; ce qu'il faut savoir, c'est qu'il existe beaucoup de soutien. Le soutien numéro un est votre superviseur personnel et les personnes avec lesquelles il travaille.

En discutant avec eux de votre nervosité et en examinant certains des autres moyens dont nous disposons tous, qu'il s'agisse du plan d'aide aux employés ou de certaines autres mesures de santé actuellement en place, j'espère que les gens prêtent attention, car de nouvelles mesures ont été instaurées par le biais de Sun Life. Les mesures de soutien sont nombreuses et, encore une fois, le principal soutien est le superviseur dont vous relevez et avoir une bonne discussion avec eux.

Michèle Leblond : Avant de passer à la prochaine question, je veux juste rappeler aux gens que les panélistes répondent dans la langue de choix de celui qui pose la question et que la traduction complète suivra la semaine prochaine.

La quatrième question s'adresse à Catherine et est posée par Steven Lecanet, scientifique, science arctique. Un quart de notre financement provenant des revenus des visiteurs, l'Agence Parcs Canada aura-t-elle besoin d'un nouveau plan budgétaire pour nous permettre de traverser cette période de faible fréquentation?

Catherine Blanchard : Merci beaucoup Steven pour cette question. Il s'agit d'une question importante, dont le Comité exécutif de gestion discute depuis l'annonce de la fermeture initiale. Il est certain que nous avons besoin d'un nouveau plan budgétaire. Ce que je peux vous dire, c'est que nous travaillons très fort pour élaborer différents scénarios afin de déterminer quelle sera la baisse de revenus pour l'Agence.

Comme vous le soulignez dans votre question, les revenus constituent une partie importante de notre profil de financement et notre approche pour les traiter, je la résumerai en trois points. Tout d'abord, nous avons présenté une demande de mesure de remplacement des revenus au ministère des Finances. En nous appuyant sur notre analyse, nous avons une assez bonne idée de ce à quoi pourrait ressembler la baisse de revenus.

Nous avons soumis un document signé par notre ministre au ministre des Finances, demandant l'ajout de revenus à notre niveau de référence. Nous espérons trouver une source de financement pour neutraliser la perte de revenus. C'est le premier pilier. Des discussions sont en cours à cet égard. Nous espérons obtenir une décision assez rapidement sur ce point.

Nous nous penchons également sur le deuxième pilier, en examinant notre profil de dépenses. Nous reprenons nos activités, mais comme Ron l'a expliqué, nous les reprenons progressivement. Nous allons percevoir des droits d'entrée, mais la perception des droits reprendra graduellement, quand il sera sécuritaire de le faire. Nous savons que les activités vont ralentir.

Nous allons examiner notre profil de dépenses. Nous dépenserons peut-être moins pour certaines catégories de coût. Certaines dépenses ne continueront peut-être pas pour certains projets. Nous allons examiner la question et voir ce que nous pouvons également réaffecter aux revenus. Le troisième point concerne les prévisions. Nous allons devoir faire des prévisions plus solides cette année afin d'avoir une meilleure visibilité sur le plan des dépenses en matière de salaires et de biens et services.

Ainsi, tout au long de l'année, nous pourrons mieux suivre l'évolution de la situation et comprendre combien nous devons réaffecter à la perte de revenus. C'est essentiellement de ces trois façons que nous modifions notre plan et notre approche budgétaires. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le Comité exécutif de gestion pour nous assurer que tous les renseignements sur notre situation budgétaire sont fournis et que les décisions sont prises en temps utile.

Michèle Leblond: Merci Catherine. La prochaine question s'adresse à Christine. Elle est posée par Tina Vander Wielen de la réserve de parc national Nahanni. Quels sont les paramètres selon lesquels on autorise le travail sur le terrain durant cette saison? L'autorisation se limite-t-elle aux projets qui ne peuvent attendre? Ou s'applique-t-elle à tous les projets pour lesquels les directives en matière de santé peuvent être respectées?

Christine Loth Brown: Merci Michèle pour la question et merci. Comme Ron l'a mentionné dans son discours, tout au long de la période de la COVID des services critiques se sont poursuivis dans toutes nos unités de gestion, y compris la protection contre les incendies, l'application de la loi et des choses comme la gestion des avalanches et de l'eau. Au fur et à mesure que nous avancerons dans notre phase de

planification de la reprise, nous commencerons à envisager d'accroître le travail sur le terrain.

Un certain nombre de principes vont guider ce travail. Nous avons récemment publié une directive sur la conservation pour toutes les unités de gestion. Cette directive aborde la conservation sous l'angle de la nature et de la culture, et les principes permettant de déterminer les types d'activités que nous allons entreprendre comprennent d'abord et avant tout la santé et la sécurité de nos employés.

Nous examinerons également l'importance de la mesure de conservation, qu'elle soit naturelle, écologique ou culturelle. Nous nous pencherons aussi sur les méthodes que nous devons employer pour accomplir le travail. Nous pourrions continuer à utiliser ces méthodes comme nous y sommes habitués, mais aussi choisir d'utiliser d'autres méthodes pour faire le travail.

Comme on l'a dit, aujourd'hui marque un premier pas sur le chemin de la reprise. Nous prendrons ces mesures ensemble et nous évaluerons continuellement les priorités d'un point de vue naturel et culturel, mais avant tout compte tenu de la santé et de la sécurité de nos employés.

Michèle Leblond : La prochaine question est pour Andrew. La question vient de Karine Laflèche et de son équipe, Hélène D'Amour, Stéphanie Larivée et Edith Bourgeon de (inaudible) Coteau du Lac, Bataille de la Chateauguay, Manoir Papineau (inaudible). Notre équipe, considérée le secteur le plus chaud, a quelques questions pratiques.

Est-ce que le programme d'initiation camping aura lieu cet été? La deuxième question, est-ce que les précisions sur les normes d'entretien et de sécurité sanitaire arriveront sous peu? Par exemple, à quelle fréquence le nettoyage des toilettes et quels sont les équipements de protection individuelle requis? Andrew.

Andrew Campbell : Merci pour la question. On semble toujours me balancer deux questions et donc je vais essayer de répondre aux deux questions. C'était la première était concernant les terrains de camping. Est-ce qu'on veut offrir des activités de camping cette année. La réponse est, actuellement nous sommes en train de voir comment on pourrait offrir ce service et cette activité aux différents lieux, dans toutes les régions.

À cause de ça, c'est maintenant difficile de dire exactement comment et quand nous allons recommencer l'offre de camping, mais c'est aussi une autre opportunité de souligner le fait que nous allons suivre les directions qui viennent de partout au pays. Ça, c'est pour la première question.

Pour la deuxième question, je pense que c'est aussi que nous avons plusieurs différents équipements qui seront disponibles dans les différents lieux qui va créer une situation où nous devons assurer la santé et la sécurité de tous les employés et c'est

quelque chose qui est primordial avant de commencer à offrir nos services. J'espère que ça répond à tous les éléments de votre question.

Michèle Leblond : Andrew, il y avait une question au sujet du programme de l'initiation camping. Est-ce qu'il va avoir lieu cette année?

Andrew Campbell : Oh. Nous sommes encore en train de voir si cette activité va commencer. Ils ont différentes manières de faire les choses et peut-être qu'ils ont quelque chose de virtuel, et pour plusieurs activités il y a des opportunités de voir si les choses peuvent être faites virtuellement.

À cause de ça, le groupe de Michael Nadler va voir si c'est possible de le faire d'une différente façon que normal à cause du fait que c'était vraiment des relations étroites entre les visiteurs et nous, c'est trop difficile maintenant de faire des choses comme ça avec toutes les activités où on devrait être plus proche les uns des autres. Ce n'est pas une activité que nous avons maintenant les capacités de le faire.

Michèle Leblond : Notre prochaine question s'adresse à Ron, et elle est posée par Edwin Knox, agent de conservation des ressources au parc national des Lacs-Waterton. Je travaille au parc national des Lacs-Waterton. Alors que le pays s'endette de plusieurs billions de dollars, disent certains, quelles seront les conséquences pour les activités pour nos parcs dans un futur proche et lointain? Quelles seront les incidences sur le personnel?

Ron Hallman : Merci pour la question. Je sais que c'est un sujet qui préoccupe beaucoup de gens. Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai pas de boule de cristal et, en toute honnêteté, je ne connais pas la nature des discussions qui se déroulent actuellement aux plus hauts niveaux de gouvernement.

Ce que je peux vous dire, c'est que Parcs Canada continue à faire un excellent travail au service des Canadiens. Nous avons la confiance du gouvernement. Nous sommes les premiers à commencer à reprendre nos activités et je m'attends à ce que nous continuions à fonctionner aussi bien que nous l'avons toujours fait.

Pour ma part, je suis chargé de soutenir notre personnel, d'accueillir les Canadiens, et nous réglerons ces autres questions plus tard, lorsque le gouvernement aura une idée de comment s'y prendre. Pour l'instant, nous venons de surmonter le confinement, nous entamons la reprise, la relance, et je me réjouis de commencer à travailler avec vous pour inviter les Canadiens à fréquenter de nouveau nos sites. Nous aurons une discussion sur les autres facteurs le moment venu.

Michèle Leblond : La prochaine question est pour Stephen. La question est posée par Heather Parker, chargée de la coordination exécutive, Bureau national. Lorsque les choses reviendront à la normale ou à la nouvelle normalité, tous les employés qui travaillent actuellement à domicile auront-ils la possibilité de faire du télétravail au

moins partiellement? L'Agence Parcs Canada pourrait-elle accroître de façon permanente et améliorer sa capacité à mener une partie de ses activités à distance?

Stephen Van Dine : Merci pour votre question. C'est une question véritablement d'actualité. Nous remarquons de nombreux rapports provenant de tout le pays et de divers secteurs, indiquant que les banques et d'autres entreprises considèrent le travail à distance comme la nouvelle normalité, afin de pouvoir proposer des ententes de télétravail sur une base plus régulière.

Certainement et je vais vous donner un peu de contexte, du point de vue de Parcs Canada. Nous travaillons en étroite collaboration avec Services partagés Canada (problème technique à la source) de cette pandémie afin d'avoir un meilleur accès à (inaudible) et jusqu'à présent, nous sommes vraiment bien placés comparativement à d'autres ministères en ce qui concerne notre connectivité et notre capacité à servir les employés qui accèdent au réseau aujourd'hui.

Pour l'avenir, nous portons notre attention sur cette nouvelle normalité. Nous travaillons avec Services publics et Approvisionnement Canada et avec le bureau du dirigeant principal des ressources humaines, et nous allons examiner de très près à quoi ressemblera notre nouvelle normalité et nous assurer que nous avons les outils nécessaires pour continuer à faire notre bon travail.

Restez à l'écoute. Nous verrons comment cela progressera, mais on peut dire sans risque de se tromper que nous nous sommes davantage habitués à ce mode de travail qu'auparavant, et nous verrons comment nous pouvons continuer à nous assurer de pouvoir servir les Canadiens et nous servir les uns les autres d'une manière plus décentralisée.

Michèle Leblond : La prochaine question est pour Line, de Ginette Paquet, unité de gestion (inaudible). Une décision a-t-elle été prise concernant le retour au travail des employés âgés de 60 à 69 ans.

Une deuxième question Line : L'Agence Parcs Canada, qui veut protéger ses employés ainsi que le public, mettra-t-elle en place des mesures de vérification de la température corporelle de ces derniers? Devrons-nous nous soumettre à cette vérification avant chaque quart de travail?

Line Lamothe : Bonjour. Merci beaucoup pour la question. Effectivement c'est une question qui est très intéressante. On suit les directives des agences centrales, entre autres de l'Agence de santé publique quant aux directives. Présentement nous n'avons aucune directive concernant les employés de 60 à 69 ans.

Cependant si nous avons des employés qui sont malades ou qui ont des conditions précaires au niveau de leur santé nous avons des dispositions à cet effet au niveau des congés qui sont disponibles. Une chose que je recommande c'est d'avoir la conversation avec votre gestionnaire.

Il est important qu'on regarde chaque situation en soi, qu'on regarde au niveau des flexibilités qui sont disponibles et à l'employé et aux gestionnaires au niveau de regarder chaque situation en soi. Je ne me souviens pas de la deuxième partie de la question, si vous pouvez répéter s'il vous plait.

Michèle Leblond : Pas de problème. L'Agence Parcs Canada, qui veut protéger ses employés ainsi que le public, mettra-t-elle en place des mesures de vérification de la température corporelle de ces derniers. Devrons-nous nous soumettre à cette vérification avant chaque quart de travail?

Line Lamothe : Excellente question. Évidemment, comme j'ai mentionné tout d'abord, nous suivons les directives de l'Agence de la santé publique au niveau des mesures de protection qui vont être requises pour nos employés. Nous saurons aussitôt que nous recevrons l'information à cet effet. Nous serons en mesure de partager avec tous les employés au niveau de l'échéance et du retour au travail des employés. Donc à venir au niveau de répondre à cette partie de la question.

Michèle Leblond : La prochaine question est pour Christine. Elle est posée par Scott Murphy de la Direction générale de la gestion des ressources naturelles. La pandémie de COVID-19 a un côté positif sous de nombreuses formes. Comment la pandémie a-t-elle permis à l'Agence d'entretenir les relations interministérielles et intergouvernementales existantes et d'en favoriser de nouvelles?

Christine Loth Brown : Merci pour la question Scott. Comme Stephen l'a mentionné, cette période difficile nous a tous poussés à sortir de notre zone de confort et nous a obligés à adopter de nouvelles technologies et de nouveaux modes de communication avec les gens. En temps de crise, comme Ron l'a mentionné, nous avons fait de notre mieux pour maintenir une communication active avec notre personnel et nos partenaires.

C'est une leçon que nous devons retenir pour l'avenir. Nous avons toujours été de bons communicateurs en tant qu'organisation, mais nous avons amélioré notre performance et nous avons reçu des commentaires positifs à ce sujet. Nous avons de bons partenaires, et nous entretenons de bonnes relations, avec lesquels nous avons communiqué tout au long de cette période et nous continuerons à le faire.

J'ai même entendu des exemples intéressants de personnes participant virtuellement à des conférences internationales se déroulant en Écosse, mais du confort de leur foyer. Ce n'est pas quelque chose que nous aurions envisagé auparavant. J'ai également entendu de nombreux employés, car les gens savent que nous avons beaucoup d'employés qui travaillent virtuellement, tout en étant rattachés à leur équipe, dans tout le pays.

De nombreux employés m'ont indiqué qu'ils se sentent liés à leurs collègues plus que jamais auparavant, car cette crise nous a obligés à prendre du recul et à nous

concentrer sur la façon dont nous communiquons et transmettons l'information, et c'est un côté positif.

Michèle Leblond : La deuxième partie de la question de Scott est de savoir comment maintenir ce climat de collaboration actuel et comment nous assurer que nous sommes bien intégrés pour la prochaine urgence ou catastrophe?

Christine Loth Brown : Dans le cadre de notre réponse à la situation, nous avons créé un groupe de travail sur la continuité des activités ainsi qu'un groupe de travail sur la planification de la reprise des activités. Nous apprécions énormément le leadership de nombreux membres de l'organisation qui font partie de ces groupes.

Ce que font ces groupes et ce qui sera important à l'avenir, c'est qu'ils documentent les mesures que nous avons prises, les leçons retenues, en exerçant une fonction de remise en question et en se demandant si nous avons bien fait les choses, si nous aurions pu le faire différemment afin de pouvoir prendre ces enseignements à l'avenir et les utiliser – en espérant ne pas avoir à les utiliser dans une situation future mais si quelque chose devait se reproduire.

Michèle Leblond : La prochaine question est pour Line, et elle est posée par Noémie Bessette, des voies navigables du Québec. Si un employé contracte la COVID-19 en milieu de travail, avons-nous un guide ou des directives disponibles à suivre pour répondre convenablement à la situation?

Line Lamothe : Merci beaucoup pour la question. Effectivement nous avons un protocole très précis au niveau de la marche à suivre pour les employés, également pour l'organisation. Nous avons mis ce protocole en place. Nous avons eu des employés au sein de l'organisation qui ont contracté la COVID et puis notre procédure est très efficace au niveau de réagir très rapidement et puis d'informer aussi les gens de la situation et des procédures à prendre.

Michèle Leblond : La prochaine question s'adresse à Catherine. C'est une question populaire, Catherine, donc je vous demande de répondre dans les deux langues, car nous l'avons eue en anglais et en français. Je commencerai par la question de François Duclos, de la Direction de l'expérience du visiteur. Pourriez-vous clarifier l'approche de Parcs Canada quant à la perception des droits d'entrée lors de la reprise graduelle qui débute le 1^{er} juin 2020?

Catherine Blanchard : Michèle, je n'ai pas bien compris la question parce qu'il y avait une bris de communication. Est-ce que tu peux la répéter?

Michèle Leblond : Pourriez-vous clarifier l'approche de Parcs Canada quant à la perception des droits d'entrée lors de la reprise graduelle qui débute le 1^{er} juin 2020?

Catherine Blanchard : J'ai une question. Est-ce que tu peux me donner la question en anglais s'il vous plaît, juste pour m'assurer que je réponde d'une façon claire?

Michèle Leblond : C'est une question très populaire. Quelle est l'approche de Parcs Canada pour la perception des droits à partir du 1^{er} juin, date à laquelle nous commençons à reprendre nos activités?

Catherine Blanchard : Je vais commencer en anglais et puis en français. Pour ce qui est de la perception des droits, l'approche est la suivante. Nous allons percevoir les droits cette année, mais ça va être d'une façon graduelle parce qu'il faut mettre en place les protocoles de santé et sécurité pour tous les employés.

Il faut le faire d'une façon qui va protéger le public et nos employés. On va collecter les frais cette année. Il n'est pas question pour l'instant d'entrée gratuite. Nous visons à rétablir la perception de droits. J'espère que c'est clair dans les deux langues officielles.

Michèle Leblond : Voici notre dernière question pour Andrew. Elle est posée par Cindy Rawluk, de l'unité de gestion du Mont-Riding. En tant qu'agents de nettoyage, devons-nous porter un équipement de protection individuelle appropriée pour faire notre travail?

Andrew Campbell : Cindy, merci beaucoup pour cette question. Absolument. Un protocole et une pratique de travail sécuritaire sont actuellement affichés sur notre site extranet concernant le nettoyage. Si vous y allez en tant que superviseur et que vous parlez à d'autres personnes sur votre lieu de travail, vous saurez en quoi consistent l'équipement de protection individuelle et la norme du lieu de travail pour le nettoyage.

Dans tous les cas, il est clair que nous voulons que les personnes appliquent les normes de travail appropriées et respectent une pratique de travail sécuritaire qui, dans de nombreux cas, comprendront un équipement de protection individuelle. De plus, nous avons une directive stricte sur le travail pendant la période de la COVID, qui est également affichée sur l'extranet ou l'intranet. L'une des choses que vous constaterez est que nous continuerons à afficher de l'information.

Nous continuerons à travailler pour nous assurer que nous disposons des meilleures pratiques qui respectent les normes de santé et de sécurité établies par l'Agence de la santé publique du Canada et de l'administratrice en chef de la santé publique, ainsi que les protocoles établis par les administrateurs provinciaux de la santé. Je veux continuer à souligner le fait que les choses peuvent être différentes entre les diverses régions du pays.

Mais l'une des choses qui ne changera pas est la protection des employés, la sécurité de chacun des membres de notre équipe et la garantie que les personnes suivent les pratiques de travail les plus sécuritaires que nous puissions avoir en nous appuyant sur les meilleurs conseils de santé dont nous disposons.

Michèle Leblond : Merci à tout le monde pour cette super session interactive, et merci pour toutes vos super questions. Veuillez vous référer à vos superviseurs ou gestionnaires si vous désirez plus d'information.

Avant de nous quitter, j'inviterais Ron à nous dire le mot de clôture.

Ron Hallman : Merci à tous pour votre participation aujourd'hui. Je suis extrêmement fier de vous. Nous sommes vraiment plus forts ensemble. J'espère toujours, et je m'attends fermement à ce que nous relevions ce défi ensemble : comme une seule équipe; avec une vision; et une seule voix.

Alors que nous pouvons à nouveau inviter la population canadienne à visiter nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation, nous les accueillerons dans l'esprit de J.B. Harkin et dans la grande tradition de tous ceux qui nous ont précédés pour présenter le patrimoine culturel et national du Canada.

Je sais que nous le ferons avec la passion, le professionnalisme et la fierté qui font de Parcs Canada l'une des plus grandes organisations de conservation depuis si longtemps. N'oubliez pas! Les choses ne seront jamais parfaites, mais elles vont être assez extraordinaires. Tu vas voir. Merci tout le monde. Merci.

Michèle Leblond : Tout le monde, ceci conclut notre tout premier événement virtuel aujourd'hui. Je voudrais remercier toute les personnes qui ont rendu cet événement YouTube en direct possible. Merci encore à vous tous qui vous êtes joints d'un océan à l'autre. Soyez prudents tout le monde ! Au revoir.